
MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michel Brun et consorts concernant le relogement futur du Centre Social Régional de l'Ouest lausannois.

Renens, le 30 novembre 2007/js

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans son interpellation, déposée lors du Conseil communal du 1^{er} novembre dernier, Monsieur le Conseiller communal Michel Brun s'inquiète des conditions dans lesquelles le Centre Social Régional pourra être prochainement relogé.

La Municipalité est en mesure d'apporter les réponses suivantes à ses questions.

Questions 1 et 2

Durant combien de temps, le CSR sera-t-il contraint d'occuper les locaux actuels sis à l'avenue de Longemalle 7 et à la rue de la Poste 3 et est-il prévu que le CSR réintègre ses anciens bureaux une fois le bâtiment rénové ou est-il prévu de reloger le CSR ailleurs ?

Réponse :

Une solution pour le relogement du CSR est activement recherchée et, à ce stade, deux solutions semblent possibles.

- une réintégration dans les locaux de la rue de Lausanne 21 après les travaux de réfection du bâtiment, probablement à l'été 2008
- une location de locaux situés au centre ville et qui pourraient prochainement se libérer, au cours du premier semestre 2008 probablement.

Il est d'ores et déjà prévu que la réintégration des locaux de la rue de Lausanne 21 fasse l'objet d'une réflexion concertée entre le CSR, l'architecte et la gérance permettant de voir dans quelles mesures les locaux pourraient être réaménagés au moment de leur réfection afin d'être mieux adaptés aux besoins du CSR qu'ils ne l'étaient précédemment.

La possibilité de reprendre des locaux qui pourraient bientôt se libérer au centre n'est pas encore suffisamment solide pour que nous puissions en dire plus aujourd'hui mais la Municipalité suit cette option de près et tiendra votre Conseil informé.

Questions 3 et 4

La Municipalité, en collaboration avec les représentants du Canton et de l'ARASOL envisage-t-elle de conduire une réflexion approfondie pour reloger le plus rapidement possible le CSR dans des locaux parfaitement adaptés à la poursuite de ses missions et est-elle disposée à défendre prioritairement une implantation du CSR au centre ville, quitte à remettre en question d'autres projets de déménagements de services communaux initialement prévus ?

Réponse :

La Municipalité de Renens, associée au Canton et aux autres communes membres de l'ARASOL mettra tout en œuvre pour permettre au CSR de se reloger au centre de Renens dans les meilleures conditions possibles et dans les plus brefs délais, l'objectif commun étant qu'une solution soit trouvée au plus tard à la fin des réfections du bâtiment sinistré.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Michel Brun.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin

(L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz